



## Communiqué de SUD éducation 13 Contre la « loi séparatisme »

SUD éducation 13 – 29 Boulevard Longchamp 13001 – Marseille  
mail - sudeduc13@sudeducation.org  
Tél - 04 91 91 99 78   @sudeducation13

Marseille, le 25 mai 2021

Depuis plusieurs mois, est débattu au sein des institutions étatiques un projet de loi dit "confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme", autrement appelée "Loi contre le séparatisme". Elle s'inscrit à la fois dans un contexte médiatique de plus en plus islamophobe et dans une continuité de lois liberticides, et ce particulièrement depuis la loi du 15/03/2004 interdisant le port de signes religieux ostentatoires à l'école, ciblant clairement le port du voile. Ce projet de loi a conduit à une surenchère d'amendements, toujours plus racistes, proposés par le Sénat, comme l'interdiction du port de signes religieux ostentatoire dans l'espace public pour les mineures et pour certaines professions du secteur privé, l'interdiction de brandir des drapeaux étrangers lors des mariages, le non renouvellement des titres de séjour français aux étrangerEs rejetant « manifestement les principes de la République », pour n'en citer que quelques-uns.

Bien que le projet de lois dans son ensemble porte atteinte aux libertés individuelles et collectives des personnes, et plus particulièrement celles de confession musulmane, certains amendements concernent directement l'Éducation Nationale. Ainsi, nous autres, personnels de l'Éducation Nationale devons être particulièrement vigilantEs à :

- L'amendement visant l'interdiction du port du voile pour les accompagnatrices de sorties scolaires. Celui-ci induit une exclusion et un mépris d'une partie des parents d'élèves au vu de leur appartenance à la religion musulmane.
- L'amendement visant à supprimer les allocations familiales aux parents des élèves considéréEs comme absentéistes (notons que la suspension peut aller jusqu'à douze mois consécutifs). Cette proposition vise à réduire "l'absentéisme scolaire" dans les établissements du secondaire. En ciblant les seules familles défavorisées économiquement (dont les allocations versées par la CAF sont nécessaires dans le budget mensuel familial), le gouvernement fait le choix de possiblement fragiliser financièrement des groupes familiaux déjà précaires et fait de "l'absentéisme scolaire" le seul problème des élèves issuEs de milieux populaires. Cette mesure discriminante ne prend pas en compte la réalité du terrain, à savoir que l'absentéisme scolaire existe dans tous les établissements et concerne des élèves aux profils bien différents.

- L'amendement UNEF", adopté par le Sénat et visant la dissolution des associations organisant des réunions non-mixtes entre personnes racisées. Ces réunions en non-mixité choisie sont des espaces de parole permettant aux personnes victimes d'une oppression spécifique d'échanger sur leur vécu, de s'organiser, etc. Vouloir interdire ces réunions, c'est nier l'existence d'un racisme systémique et les discriminations qui vont avec, c'est souhaiter empêcher la construction d'un mouvement anti-raciste

Rappelons que Jean-Michel Blanquer a perdu devant la justice les poursuites engagées contre Sud Éducation 93 pour l'organisation de réunion en non-mixité.

Actuellement, la commission mixte paritaire (composée de sept sénateurTRICEs et de sept députéEs) n'a pas trouvé d'accord concernant le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 17 février 2021 et retouché en aval par le Sénat. Le projet de loi va faire l'objet d'une nouvelle lecture devant l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les principes de laïcité sur lesquels repose la République française sont aujourd'hui instrumentalisés et détournés par le gouvernement pour légitimer une politique liberticide, raciste, sexiste et islamophobe. Les populations musulmanes et non blanches se voient criminalisées quotidiennement par les médias et les discours des élus politiques.

**Ce projet de loi est l'un des symptômes de la montée en force d'un discours d'extrême droite.**

**Nous refusons de devoir appliquer une loi incitant à la discrimination  
Nous refusons d'être les relais d'un racisme systémique**

**Sud Éducation 13 appelle donc à la désobéissance et  
à la mobilisation, notamment de la part du corps  
éducatif et soutiendra tous les personnels qui  
s'engageront sur cette voie !**